

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20230705-2023\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/21

Nombre de Conseillers  
En exercice : **11**  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
Le CINQ JUILLET**

**Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

**Date de convocation du C.M. : 27/06/2023**

**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, DECHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.**

**Absents excusés : Marlène VILLENEUVE**

**Secrétaire : Carole DECHAVANNE**

**Délibération publiée le / /2023**

### TARIF DES REPAS À LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le Maire expose à son Conseil que la société alTERREnative révisé le tarif du repas livré à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2023. Le repas livré sera facturé 3,86 € HT soit 4,07 € TTC à la Commune. Il demande à son Conseil de bien vouloir délibérer sur le tarif du repas qui sera appliqué par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de facturer au prix coûtant soit 3,86 € HT soit **4,07 € TTC** le repas aux familles bénéficiaires du service, ceci à compter du 1er septembre 2023.

Fait à JARNOSSE, le 5 juillet 2023

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Carole Dechavanne**

